

REUNION DU COMITE
DU MERCREDI 3 JUIN 2026 A 17H30
A POLLESTRES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DU 3 JUIN 2026

Le Comité du SYM Pyrénées-Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni le MERCREDI 3 JUIN 2026 à 17H30 à la salle Albert Alies, 12 rue de l'espace Arthur Conte à Pollestres, sous la **Présidence de M. Robert RAYNAUD**.

– **Membres Comité présents ou représentés :**

P R E S E N T (E)S : MMES et MM

- | | |
|--|--|
| ▪ ALBAFOUILLE Patricia | ▪ HUBERLANT Anne |
| ▪ ARPAILLANGE Jacques | ▪ HUET Stéphane |
| ▪ BAUDRY Xavier | ▪ LAMARQUE Joelle |
| ▪ BAYONA Jacques | ▪ LE BOURGOT Danaé |
| ▪ BEALU Nadia | ▪ LE MOUEE Isabelle |
| ▪ BELTRI José | ▪ LEROY-PERALS France |
| ▪ BENOIT Gloria | ▪ LLAMBRICH Bruno |
| ▪ BILLES Catherine | ▪ LOPEZ Laurent |
| ▪ BORG Justine | ▪ MONIER Christiane |
| ▪ BROSSEAU Sylvie | ▪ MONTANES Emilie (à partir du point 3) |
| ▪ CALS Roland | ▪ MOULIN Alexandre |
| ▪ CANAL Marie Christine | ▪ NASRI Fatma |
| ▪ CARDOSO José | ▪ OUROS Jeanne |
| ▪ CAROLA Karine | ▪ PASCAL Patrick |
| ▪ CARRETERO Laetitia | ▪ PICCOLO Caroline |
| ▪ CAVERIBERE Camille | ▪ PLA Michel |
| ▪ CAYROL Dominique | ▪ PRAT ROCA Nathalie |
| ▪ COLOGNI Laëtitia | ▪ PUGINIER Jean |
| ▪ COLPAERT Olivier | ▪ PUJOL Danielle |
| ▪ COPIN Martine | ▪ PUY Pascale |
| ▪ COSTA-FESENBECK Marie Thérèse | ▪ RAYNAL Gauthier |
| ▪ DAHINE Fatima | ▪ RAYNAUD Robert |
| ▪ DENIS Benjamin | ▪ RIBOT Cécile |
| ▪ DEYRES Monique (à partir du point 3) | ▪ ROCA Sandrine |
| ▪ ESCODA Aurélie | ▪ SAREHANE Saadia |
| ▪ FORCADA Stéphanie | ▪ SEGUY Myriam |
| ▪ GARCIA Céline | ▪ SERRADEIL Virginie |
| ▪ GAY Catherine (à partir du point 3) | ▪ SOUCI Fatima |
| ▪ GOMEZ Stéphanie | ▪ TARDIO Laura |
| ▪ GOT Patrick | ▪ TIXADOR François (à partir du point 3) |
| ▪ GRAU Sandrine (à partir du point 3) | ▪ VIVES Sylvain |
| ▪ HAMMOUDA Jeannine | ▪ WALTER Carole |
| ▪ HOSTALLIER SARDA Liliane | ▪ ZEITLER Suzanne |
| ▪ HUART MACLOU Amélie | |

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR : MMES et MM

- BARBERA Laurence à CAROLA Karine
- BONET Christine à GAY Catherine (à partir du point 3)
- JOMOTTE Vanessa à BAYONA Jacques
- LAMAS Vanessa à BELTRI José
- LEVY Catherine à SEGUY Myriam
- OLIVE Véronique à CARDOSO José
- OLIVERES Pierre Henry à HUART MACLOU Amélie
- PEIRO Michel à HUBERLANT Anne
- SOULIE Sandrine à BAUDRY Xavier
- VIDAL Carole à GOMEZ Stéphanie

Le Président salue Madame Seguy et remercie la Commune de Pollestres pour son accueil.

Madame Séguy salue l'assemblée et indique que la commune est ravie de recevoir le comité d'installation ce jour. Elle informe que Monsieur le Maire, empêché, ne pourra être présent et de l'absence de Mme Lévy également élue déléguée de la commune.

Après enregistrement des pouvoirs et des élus effectivement présents, M. le Président a déclaré ouverte la séance, le quorum de 45 ayant été atteint (71 Elus présents ou représentés). Il remercie les élus présents.

Madame Carole WALTER a été élue secrétaire de séance.

La séance se poursuit ensuite avec les différents points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du Procès-Verbal de la séance du Comité du 25 février 2026**
- 2) **Information sur les décisions prises par M. Le Président**
- 3) **Installation des Membres du Comité syndical par M. Robert RAYNAUD, Président sortant**
- 4) **Election à la Présidence du SYM P-M**
- 5) **Fixation du nombre des Vices Présidents et du nombre des Membres du Bureau**
- 6) **Election des Vices Présidents et des autres Membres du Bureau**
- 7) **Lecture de la Charte de l'élus Local**
- 8) **Informations et Questions diverses**

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2026 DU COMITE SYNDICAL :

Délibération n° C.13/2026

PROPOSE de soumettre au vote l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Comité syndical en date du 25 février 2026.

L'assemblée n'a pas de remarques à formuler.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Comité syndical,

ARRETE le Procès-Verbal du Comité syndical du 25 février 2026.

2) INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT

Point non soumis à délibération

Le Président informe sur les décisions prises depuis le comité du 25 février 2026 :

- Décision n°03/2026 : Convention temporaire avec ACVI pour la fourniture de repas à l'ALSH de St Génis des Fontaines pour la période du 23 février au 3 mars 2026
- Décision n°04/2026 : Attribution - M.A.P.A. – Marché de Services : Marché 04/2026 - Maintenance et de tierce maintenance pour les offices de restauration scolaire des Communes adhérentes au SYM Pyrénées-Méditerranée
- Décision n°05/2026 : Attribution - M.A.P.A. – Marché de Services : Fourniture de produits lessiviels et d'équipements à usage unique pour les offices de restauration scolaire des Communes adhérentes au SYM Pyrénées-Méditerranée
- Décision n°06/2026 : Convention temporaire avec ACVI pour la fourniture de repas à l'ALSH de St Génis des Fontaines pour la période du 20 au 30 avril 2026
- Décision n°07/2026 : Attribution - M.A.P.A. – Marché de Services : Location et entretien des vêtements de travail des agents affectés aux offices de restauration scolaire des Communes adhérentes au SYM Pyrénées-Méditerranée

Pas de questions de l'assemblée.

3) INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PAR M. ROBERT RAYNAUD, PRESIDENT SORTANT

Point non soumis à délibération

Monsieur le Président procède à l'appel par ordre alphabétique.

Les présents se signalent. Madame Catherine GAY, Madame Emilie MONTANES, Madame Monique DEYRES, Madame Sandrine GRAU, Monsieur François TIXADOR, sont arrivés au cours de l'appel.

4) ELECTION A LA PRESIDENCE DU SYM P-M

PV n° 01/2026

Le Procès-Verbal de l'élection de la Présidence, des Vice-Présidences et des autres membres du Bureau est annexé à la présente.

5) FIXATION DU NOMBRE DES VICES PRESIDENTS ET DU NOMBRE DES MEMBRES DU BUREAU

Délibération n° C.14/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts du Syndicat Mixte pour la restauration collective, l'animation pédagogique et le transport Pyrénées-Méditerranée " (SYM P-M)

Le Président,

RAPPELLE à l'Assemblée que par dérogation aux dispositions du code général des collectivités territoriales en raison du caractère ouvert du syndicat mixte, il est décidé que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 10 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder huit vice-présidents. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 20 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

PRECISE à l'Assemblée que Le Comité syndical désigne en son sein un Bureau composé de plein droit par le/la Président(e) et les vice-président(e)s ainsi, éventuellement que d'autres membres. Le nombre de

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20260622-C_15_2026-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2026

membres du Bureau est fixé par le Comité syndical sans pouvoir dépasser le tiers du nombre de membres composant le Comité syndical.

PROPOSE au Comité de fixer le nombre des Vices Présidences à 5 et le nombre des Membres du Bureau Syndical à 23, portant ainsi le total des élus du Bureau à 29 membres avec la Présidence.

Le Président indique qu'il souhaite davantage de représentativité des communes au Bureau. Aucun Élu des communes de Baixas et Llupia n'étant présent, elles ne pourront être représentées au Bureau. Il sera proposé au prochain comité d'élargir les délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical. Le Comité continuerait alors à exercer uniquement les compétences « régaliennes » : vote du budgets, tarifs, marchés restauration et transport, adhésions... tandis que le Bureau aurait davantage de prérogatives au regard des délégations aujourd'hui consenties.

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité syndical,

DECIDE, de fixer le nombre des Vices Présidences à 5 et le nombre des Membres du Bureau Syndical à 23.

6) ELECTION DES VICES PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

PV n° 01/2026

Le Procès-Verbal de l'élection de la Présidence, des Vice-Présidences et des autres membres du Bureau est annexé à la présente.

7) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Point non soumis à délibération

Immédiatement après l'élection des Vice-Présidents et des membres du bureau conformément à l'article L.2121-7 du CGCT, Le Président a donné lecture des articles L1111-12, L1111-13, L1111-14 du CGCT :

Article L1111-12 (introduction à la charte)

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L.1111-13 et L.1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Article L1111-13 (devoirs et obligations)

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Nouvelle obligation : L'élu local déclare les cadeaux, invitations ou avantages reçus dans l'exercice de son mandat, conformément aux règles prévues par décret.

Article L1111-14 (droits des élus)

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Un exemplaire dématérialisé, incluant le chapitre sur les conditions d'exercice des mandats (articles L2123-1 et suivants), avait été joint à la convocation et des exemplaires papiers ont été mis à disposition des Elus durant la séance.

Le Comité Syndical a pris acte de la lecture de Charte de l'Elu Local.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président réélu donne lecture d'un discours :

« Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et Messieurs les représentants des communes membres,
Chers amis,

C'est avec fierté et émotion que je m'adresse à vous ce soir, ici à Pollestres, pour marquer l'installation de notre nouveau comité syndical.

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le Maire de Pollestres pour son accueil chaleureux ce soir, ainsi que pour l'organisation de cette cérémonie.

Ce 3 juin 2026 restera gravé comme le jour où nous avons renouvelé notre engagement commun pour le SYM P-M, et où nous avons posé les bases d'une nouvelle dynamique pour notre territoire.

Avant de tourner la page, je souhaite rendre un hommage particulier à ceux qui ont porté le SYM P-M avec dévouement ces dernières années.

Frédéric Sol, ton implication a été déterminante, surtout pendant mon absence. Ton travail, ton sens de l'initiative et ton engagement sans faille ont permis de maintenir la continuité et de faire avancer nos projets. Merci pour ta loyauté et ton professionnalisme.

Gérard Raynal et Charles Ifssah, en tant qu'anciens vice-présidents, vous avez apporté votre implication et une vision stratégique à notre syndicat. Votre contribution a été essentielle dans les actions que nous avons portées. Merci pour votre esprit d'équipe.

À tous les élus délégués sortants, je tiens à exprimer ma profonde gratitude. Votre travail, votre engagement et votre fidélité à notre projet commun ont été indispensables pour faire avancer le SYM P-M.

Je remercie également l'ensemble des maires pour leur soutien constant et leur confiance tout au long de ce mandat. Sans vous, rien n'aurait été possible.

Enfin, je ne peux pas oublier l'équipe du SYM P-M – agents, techniciens, administratifs – qui, au quotidien, a mis en œuvre nos décisions avec professionnalisme et dévouement. Merci à vous tous pour votre travail invisible mais essentiel.

Je souhaite également chaleureusement accueillir les nouveaux membres du comité syndical. Votre arrivée est une richesse pour notre syndicat. Vous apportez de nouvelles idées, de nouvelles énergies, et je suis convaincu que, ensemble, nous construirons une mandature ambitieuse et fructueuse.

Mesdames et Messieurs,

Le mandat qui s'achève a été marqué par des défis sans précédent. Pourtant, grâce à votre esprit de solidarité, le SYM P-M a su non seulement résister, mais aussi progresser.

La période 2020-2026 a été exigeante : la crise du COVID-19 a bouleversé nos habitudes, nos projets, et notre économie. Puis, l'inflation a pesé sur les budgets de nos communes et de nos citoyens. Pourtant, nous avons tenu bon.

Nous avons maîtrisé nos contributions, malgré la hausse des coûts, Le SYM P-M a pris en charge une partie des augmentations liées à l'inflation, pour soutenir nos communes membres et protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens. C'est la preuve que, même dans l'adversité, nous savons nous unir pour préserver l'intérêt général.

En cinq ans, notre syndicat a grandi.

Nous avons accueilli 6 nouvelles communes, ce qui témoigne de l'attractivité de notre projet commun et de la confiance que nous inspirons.

Cette croissance s'est accompagnée d'une hausse notable de nos effectifs, renforçant ainsi notre capacité d'action et notre impact sur le territoire.

Alors ? qu'avons-nous fait ?

Sur le plan économique :

Nous avons renforcé notre partenariat avec la Chambre d'Agriculture à travers le Projet Alimentaire Territorial "Mangeons Local 66", une initiative qui soutient nos producteurs locaux et valorise nos filières agricoles.

Le SYM P-M a participé activement à la création et au développement de la plateforme d'approvisionnement local "Le Local 66", et nous en sommes aujourd'hui l'un des principaux acheteurs.

Cela permet de sécuriser les débouchés pour nos agriculteurs, de favoriser une alimentation de qualité pour nos cantines, et de renforcer la souveraineté alimentaire de notre territoire.

Sur le plan environnemental :

Nous avons lancé un programme ambitieux de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires.

Grâce à ce programme :

Plus de 200 agents des restaurants scolaires ont été formés aux bonnes pratiques, un kit d'équipement complet a été fourni par le SYM P-M à chaque restaurant participant,

Résultat : le gaspillage alimentaire a baissé de 50 % dès la première année de mise en œuvre en 2024, et ce, sur l'ensemble des composantes du menu.

Sur le plan social :

Nous avons maintenu des contributions maîtrisées pour garantir une alimentation durable et soutenable, en lien avec nos actions avec Le Local 66 et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, nous avons renforcé l'accès aux mobilités pour nos enfants, en sécurisant les transports scolaires, en améliorant les infrastructures et en garantissant un accès équitable à ces services pour toutes les communes membres.

Ces succès sont le fruit de notre travail collectif, de la confiance que vous nous avez accordée, et de l'engagement sans faille de chacun d'entre vous.

Aujourd'hui, une nouvelle mandature commence, et avec elle, de nouveaux défis nous attendent. Ils seront nombreux, et ils seront exigeants :

Juridiques, avec l'évolution des réglementations et la nécessité de nous adapter en permanence pour rester conformes et efficaces.

Administratifs, pour simplifier nos procédures, optimiser notre gestion et répondre aux attentes croissantes de nos membres.

Économiques, dans un contexte où les ressources se raréfient et où l'équilibre budgétaire doit être préservé, tout en maintenant la qualité de nos services.

Mais notre ambition reste intacte. Notre volonté est de mieux vous servir au quotidien et de renforcer nos axes de progrès :

Toujours plus de local, toujours plus de proximité avec les enfants, les familles, les élus et les maires de nos communes membres.

C'est cela, notre ADN, vous le savez.

Pour cette nouvelle mandature, notre feuille de route est claire :

1. Le développement de notre territoire :

Nous aurons à réfléchir tous ensemble au dessin de notre futur territoire, et ce, en toute transparence. Cette réflexion devra préserver, voire améliorer, le service que nous rendons depuis toujours à nos communes, qui nous sont fidèles depuis de nombreuses années.

C'est une décision politique, et nous y associerons l'ensemble des maires de notre territoire. Votre voix, vos attentes et vos besoins seront au cœur de nos travaux.

Une extension de notre périmètre est prévisible à court terme. Cependant, la démarche d'adhésion d'une commune au SYM P-M doit relever avant tout d'un choix fort et réfléchi.

Nous ne voulons pas d'une croissance quantitative, mais d'un engagement dans la durée, fondé sur une vision partagée et une adhésion sincère à nos valeurs.

2. Le renforcement des partenariats :

Ensuite, nous poursuivrons et amplifierons nos collaborations pour servir toujours mieux notre territoire :

Avec les Toques Blanches du Roussillon et d'Occitanie, pour les animations culinaires, le Challenge des Mini-Toques, mais aussi pour renforcer l'éducation au goût auprès des écoles et promouvoir le bien manger.

Nous renforcerons les liens entre élus, parents et enfants, car c'est ensemble que nous construirons l'avenir de notre territoire.

Enfin, nous nouerons des liens et créerons des synergies avec la Communauté

Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, dans le cadre d'un projet de territoire ambitieux autour de la souveraineté alimentaire.

Voici les grandes orientations que je propose pour notre mandature :

Faire du SYM P-M un moteur de l'attractivité économique et locale et pour cela nous devons poursuivre et amplifier nos efforts pour soutenir nos producteurs, nos entreprises et nos filières locales, comme nous l'avons fait avec la Chambre D'agriculture et "Le Local 66".

Le local, c'est notre force.

Pour ce faire, nous devons accompagner la transition écologique et énergétique de nos communes en étant un acteur exemplaire en matière d'alimentation et de développement durable, pour préparer un avenir plus vert et plus responsable pour nos enfants ;

Et ceci tout en maintenant la cohésion sociale et territoriale : en effet, la proximité, c'est notre marque de fabrique.

Nous veillerons donc à garantir un accès équitable aux services publics, à soutenir les communes les plus fragiles, et à renforcer les liens avec les familles et les élus.

Enfin je vous propose de travailler sur un projet structurant pour notre mandat : la construction d'une cuisine centrale associée à une légumerie, sur le territoire de Perpignan, ville centre de notre bassin de vie.

L'objectif : Renforcer encore plus le lien avec nos agriculteurs locaux, en optimisant la production, la transformation et la distribution de produits frais et de qualité pour nos cantines.

Où en sommes-nous ? La réflexion est déjà bien avancée, et nous allons la poursuivre dans les semaines qui viennent pour une réalisation à la fin de cette mandature.

Pourquoi ce projet ? Parce qu'il incarne notre engagement pour une alimentation durable, locale et accessible à tous, tout en soutenant notre économie agricole.

Mesdames et Messieurs,

Un syndicat comme le nôtre ne peut réussir que si chacun s'implique pleinement. Les défis qui nous attendent nécessitent une mobilisation de tous.

Je compte sur vous, élus, maires, techniciens, nouveaux et anciens membres, pour porter cette ambition avec moi. Ensemble, nous pouvons faire du SYM P-M un acteur incontournable du développement de notre territoire.

Pour conclure, je voudrais partager avec vous une pensée qui résume notre engagement :

« Un territoire se construit avec ceux qui y vivent, qui y travaillent, et qui y croient. Aujourd'hui, à Pollestres, nous choisissons de construire ensemble, avec toujours plus de local et de proximité. »

Je suis profondément convaincu que, grâce à votre énergie, votre créativité et votre engagement, nous relèverons tous les défis qui se présenteront à nous.

Je vous remercie de votre attention, et je déclare officiellement installé le nouveau comité syndical du SYM P-M. »

Le Président informe que le prochain comité se tiendra le 22 juin à 18h00 au siège du Syndicat, et que les commissions menus auront lieu le 16 juin : commission des menus portage à 09h30, commission des menus scolaire : 14h00.

Madame la Directrice Générale des Services rappelle que les convocations sont adressées via la Plateforme de dématérialisation Docapost qui permet sur la plateforme de faire part de sa présence ou de son absence. Il est important que chaque Elu informe le Syndicat de sa présence ou de son absence, et adresse un pouvoir en cas d'absence, pour des questions de quorum notamment, ainsi que d'éviter des appels téléphoniques inutiles.

L'ordre du jour, relatif aux délibérations et questions diverses étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Perpignan, le 11 juin 2026

Le Secrétaire de Séance,
Carole WALTER



Le Président,
Robert RAYNAUD



Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20260622-C_15_2026-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2026